ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le covid-19

Question écrite n° 29124

Texte de la question

M. Patrice Anato interroge Mme la ministre des armées sur la lutte contre le covid-19 au sein de l'armée française. Depuis plusieurs semaines, l'armée est pleinement mobilisée au sein du dispositif « Résilience » afin de permettre au pays de faire face à l'épidémie du nouveau coronavirus. Toutefois, l'armée elle-même n'est pas épargnée par les cas et l'on rapporte plusieurs centaines de cas de personnes contaminées. Les situations sont diverses : que ce soit directement en métropole, sur les bâtiments militaires ou au sein des forces françaises projetées en opération extérieure. Dans tous les cas, la priorité absolue reste la santé des soldats français. En conséquence de quoi, il lui demande de bien vouloir préciser quelles sont les dispositions prises pour assurer l'identification des cas, la protection et les soins des forces armées ainsi que de préciser le rôle apporté par le service de santé des armées en soutien face à cette crise.

Texte de la réponse

Au cours de cette crise, le service de santé des armées (SSA) a renforcé sa mission de soutien médical des forces pour optimiser la capacité opérationnelle des armées. Cet engagement a débuté par la mise en œuvre d'une surveillance épidémiologique de la santé des militaires, afin de détecter, prévenir, contenir l'épidémie, et conseiller le commandement dès la déclaration du premier foyer infectieux sur la base de Creil puis au sein du groupe aéronaval. Dans le même temps, une équipe d'investigation a été envoyée en Bande sahélo-saharienne (BSS), afin de contenir la poussée épidémique. Par ailleurs, la prise en charge du personnel des armées sur le territoire national et les théâtres d'opération a bénéficié d'un développement capacitaire très dynamique, afin de proposer une offre de soins adaptée au contexte sanitaire : développement des capacités de télémédecine (30000 téléconsultations depuis le 30 mars) ; création d'une unité médicale opérationnelle de circonstance pour la prise en charge des patients Covid en opérations extérieures (OPEX) ; développement d'une nouvelle capacité d'évacuation médicale stratégique sur A400 M (MEROPE) ; rédaction et mise en oeuvre d'une doctrine d'évacuation précoce des patients Covid des théâtres d'opération, dès le moindre critère de gravité potentielle. La gestion de la crise sanitaire a également été soutenue grâce à la sanctuarisation d'une capacité dédiée à la prise en charge de ressortissants du ministère des armées par les hôpitaux d'instruction des armées (HIA), ainsi que par le renforcement du soutien médico-psychologique des militaires et de leur famille. Pendant le confinement, et dans le cadre du déconfinement, le SSA a contribué à l'élaboration du conseil au commandement en matière de politiques sanitaires. Une campagne intensive d'évaluation « Covid » au profit des opérationnels a pu être organisée, au moyen de l'augmentation et de la projection de capacités diagnostiques, de l'organisation de campagnes de tests, et de l'organisation du Contact Tracing post-déconfinement, avec mise en œuvre d'une identification précoce des cas et du dépistage des sujets contact, en vue de briser le plus rapidement possible les chaines de transmission du virus au sein des unités des armées. Enfin, le SSA a également été un appui des autorités sanitaires civiles et un acteur majeur de l'opération Résilience. Il a assuré le soutien technique de deux opérations de rapatriement les 31 janvier et 2 février 2020 qui ont concerné 434 personnes dont 245 Français. A la suite de la mise en œuvre du Plan blanc le 13 mars, la composante hospitalière du SSA a complètement réorganisé son offre de soins et a rapidement triplé ses

capacités de réanimation afin de faire face à l'afflux de patients. Grâce à l'élément mobile de réanimation (EMR-SSA), le SSA a également pu offrir une capacité de 30 lits de réanimation supplémentaires à Mulhouse. À peine désengagé du Grand Est, cet élément s'est redéployé à Mayotte et en Guyane, dans un format différent, en renfort du système de soins local.

Données clés

Auteur : M. Patrice Anato
Circonscription : Seine-Saint-Denis (3e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29124
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Armées
Ministère attributaire : Armées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 mai 2020, page 3167
Réponse publiée au JO le : 10 novembre 2020, page 7970